

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL

13 MARS 2019
19 H 30

01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

02. ADMINISTRATION :

2.1. *Procès-verbaux:*

2.1.1. Séance ordinaire du comité administratif du 7 février 2019.

2.1.2. Séance ordinaire du conseil municipal du 13 février 2019.

2.2. Correspondance.

2.3. *Approbation des comptes soumis.*

2.3.1. Honoraires de gestion 2018 - baux villégiature.

2.3.2. Registre des chèques de mars

2.4. *Gestion financière.*

2.4.1. **103,1 FM :**

Demande de versement de l'An 1 de l'entente
et approbation du projet 2019.

2.4.2. **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :**

Projet de mise en commun d'une ressource en loisir / aide financière maximale de 50 000 \$:
Autorisation de signature du protocole d'entente.

2.4.3. **Régulvar :**

Mise à niveau des contrôles.

2.4.4. **Mutuelle Municipalités du Québec :**

Renouvellement contrat assurances générales du 15-03-2019 au 15-03-2020:
Facture

03. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

3.1. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS :

3.1.1. Saint-Édouard-de-Maskinongé :

Règlement 2018-220 constituant la première modification au Règlement de zonage numéro 2012-186.

- Ajout d'usages autorisés dans les zones H-01 et H-06. Modifications des dispositions sur les usages, bâtiments et constructions dérogatoires (des précisions sont apportées)

3.2. MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ :

3.2.1. Règlement 267-19 : "Règlement modifiant SADR de la MRC de Maskinongé afin d'apporter des corrections aux dispositions relatives à l'implantation de résidences en zone agricole aux zones à risque de glissement de terrain et à l'abattage d'arbres.

(SUJET À RETRAIT SI LETTRE D'APPROBATION DU MAMH PAS REÇUE LE 13 MARS)

- Résolution d'adoption

3.3. ROUTE VERTE :

3.3.1 Rapport final des dépenses - entretien 2018 du réseau cyclable de la route verte

- Dépôt rapport financier annuel pour le programme d'aide financière entretien Route verte.

3.4. PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES :

3.4.1 Demande précisions des règles encadrant gestion des milieux humides et hydriques

3.4.2 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide élaboration plan régional des milieux humides et hydriques.

04. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE :

4.1. Plan de développement de la zone agricole et agroalimentaire 2019 (PDZAA) :

- Recommandation de trois projets.

4.2. Entente de développement culturel 2018-2020 :

- Demande budget supplémentaire au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

4.3. Fonds d'initiatives culturelles 2018-2020 :

- Deux projets recommandés.

05. SERVICE TECHNIQUE :

5.1. Addenda au contrat octroyé à l'OBVRLY / délimitation ligne des hautes eaux / ajout de 630 heures.

06. PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL :

6.1. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 268-19 / Déplacement du cours d'eau Grande-Décharge et acquisition de terrains - Phase 2.

6.2. Hub Agroalimentaire / Mandat pour étude de sol :
Projet de résolution

07. RAPPORTS DES COMITÉS :

7.1. Ressources humaines :

Rapport du comité de sélection :

7.1.1. coordonnatrice à l'aménagement

7.1.2. aménagiste - chargé de projet

7.1.3. technicien en géomatique

7.1.4. coordonnateur aux communications

7.1.5. technicien en génie civil

7.2. Sécurité publique :

- Établissement des priorités d'intervention.

7.3. Régie de gestion des matières résiduelles :

08. DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS :

8.1. Cour municipale : rapport des statistiques / février 2019

8.2. Service d'évaluation : rapport des activités / janvier - février 2019

8.3. Comité de sécurité incendie : compte-rendu du mardi 12 février 2019

8.4. Comité de direction incendie : compte-rendu du mardi 19 février 2019

8.5. Services administratifs : rapport de la directrice générale / février 2019

09. DEMANDES D'APPUI :

9.1. MRC D'ANTOINE-LABELLE :

9.1.1. Demande appui / poursuivre mise en oeuvre initiatives réduction des gaz à effet de serre

9.1.2. Réaction concernant nouveau mandat vérification / conformité - optimisation des ressources.

9.2. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE (TCPM) :

- Préoccupations / Règles encadrant les plans régionaux des milieux humides et hydriques.

10. AFFAIRES NOUVELLES :

11. PÉRIODE DE QUESTIONS :

12. LEVÉE DE LA SÉANCE :
